POINT DE VUE

© Réseaux n° 82/83 CNET - 1997

LES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU RISQUE DE L'EXPERTISE ?

Sur et sous des pratiques scientifiques

Robert BOURE

© Réseaux n° 82/83 CNET - 1997

L'objet apparent de cet article est de contribuer à recomposer les figures de l'expert (1) et du chercheur dans les sciences humaines et sociales (SHS) en général, et dans les sciences de l'information et de la communication (SIC) en particulier. Cette tâche peut paraître incongrue à tous ceux – et ils sont nombreux – qui estiment que cette question a déjà été réglée tant il est vrai qu'au regard des critères traditionnels, de Weber à Bachelard, ou de l'épistémologie à la sociologie des sciences des premiers âges (de Mannheim à Merton), la distinction est évidente. Elle l'est par contre beaucoup moins pour les nouvelles approches de sociologie des sciences, plus attentives à observer au quotidien « la science en train de se faire » et à appréhender les faits et les pratiques scientifiques comme des phénomènes sociaux « ordinaires ».

Elle est de toutes façons absolument nécessaire dans les disciplines où la question de l'expertise se pose aujourd'hui avec une acuité particulière : celles qui sont constituées depuis « un certain temps » (économie, géographie, sociologie...), comme celles qui présentent la triple caractéristique d'être : récentes, mal reconnues sur le plan académique et confrontées centralement à la question de la commande depuis leurs origines lointaines. On reconnaîtra sans mal, parmi les savoirs concernés, les sciences de l'information et de la communication.

Il faut en effet se souvenir que la plupart des chercheurs relevant de la *Mass Communication Research* (Lasswell, Lazarsfeld...), tendance du courant fonctionnaliste américain (2) née après la Première Guerre mondiale, ont vu non seulement plusieurs de leurs axes centraux de recherche (les effets des médias, l'audience...), mais aussi leurs travaux empiriques et théoriques émerger, puis se développer, en liaison étroite avec les commandes civiles ou militaires, publiques ou privées. C'est d'ailleurs cette posture, tout autant que les clivages théoriques, qui expliquent certaines controverses avec l'École de Francfort, et en particulier avec Adorno et Horkheimer. Armand et Michèle Mattelart (3) rappellent opportunément que, sollicité par Lazarsfeld pour travailler avec lui à un projet de recherche financé par la Rockefeller Foundation, Adorno a fini par renoncer à cette collaboration. Plus tard, il expliquera cette attitude en ces termes : « *Quand j'ai été confronté à l'exigence de mesurer la culture, j'ai vu que la culture devait précisément être cette condition qui exclut une mentalité capable de la mesurer* (4). » Dans un domaine différent, il a été maintes fois relevé qu'un autre Père fondateur des SIC, Claude Shannon, a dû largement à des préoccupations très pratiques liées à sa qualité d'ingénieur chez Bell – l'amélioration sur les plans technique et économico-financier de la transmission des messages téléphoniques – la mise au point de sa célèbre théorie de l'information (5).

(1) Nous ferons ici, sauf mention contraire, référence au seul consultant.

(2) Parmi les figures centrales du fonctionnalisme américain, une place à part doit être réservée à Merton, qui se tourne rapidement vers la sociologie des sciences et les questions méthodologiques, et surtout à Parsons dont le projet de recherche est plus ambitieux (il veut construire une théorie de la société plus ou moins transversale aux approches disciplinaires) et dont les pratiques scientifiques restent volontairement éloignées de l'expertise.

(3) MATTELART et MATTELART, 1995, pp. 41-42.

(4) En fait, cette critique porte autant sur les limites de l'empirisme des fonctionnalistes que sur celles de l'expertise.

(5) SHANNON, 1948.

Finalement, les rares chercheurs qui se lancent dans l'histoire de la communication découvrent ce que certains supputaient en raisonnant par analogie avec l'économie, la statistique ou la géographie : les préoccupations communicationnelles des acteurs profanes précèdent depuis longtemps les théories et la pensée communicationnelles. Pour l'État, il est par exemple acquis de longue date que la communication ça sert pêle-mêle à gagner la guerre, à unifier et à contrôler le territoire, à séduire ses sujets quand on ne peut les convaincre par d'autres moyens...

A partir des années 1970, dans le contexte français de la double montée en puissance de la communication et de la légitimité sociale de l'expertise, la question se pose avec une nouvelle dimension, dans la mesure où les SIC, ensemble pluriel et flou, se trouvent, sans préparation aucune, confrontées brutalement à :

– la nécessité de construire rapidement dans ses dimensions « enseignement » et « recherche » (6) une (inter)discipline visible et légitime à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de l'Université. Et ce, à un moment où la demande sociale en communication est forte et où l'on exige de l'Alma Mater qu'elle s'ouvre davantage au monde en général, et à l'économie en particulier ;

– un champ interdisciplinaire diversifié à l'extrême tant au niveau des domaines de recherche, qu'à ceux des théories ou des disciplines sollicitées (7) et marqué davantage par la cohabitation que par l'interaction des approches issues des disciplines mères. Leur émergence, dans un contexte économique, social, politique et technologique spécifique, est autant liée à des nécessités pratiques multiples qu'à des préoccupations scientifiques ;

– un héritage scientifique non seulement insuffisant car faiblement heuristique sur le plan théorique, mais aussi composite sur celui des pratiques, ce dernier caractère résultant autant de la faiblesse des équipes (8) et des programmes de recherche, que de la quasi absence du débat sur l'instrumentalisation ou de la coexistence, pas toujours pacifique, entre des pratiques scientifiques multiples, tantôt *« hard »*, tantôt *« soft »*, nées dans les disciplines mères (des lettres à la sociologie, en passant par la linguistique, l'histoire ou la science politique) ;

– une concurrence à laquelle elles ne sont pas préparées avec les « nouveaux » professionnels de la communication sur le terrain de la réponse à des questions « urgentes » que se posent la société et les organisations. En effet, ainsi que le souligne Rémi Rieffel (9), *« la notion de communication produit un discours d'expertise aux contours chamarrés et apparaît comme un instrument de thérapie sociale, une panacée, voire une technique de gestion du social, pris en charge aussi bien par les professionnels de la publicité ou du marketing que par les conseillers en communication politique ou les journalistes eux-mêmes »* [dans le même sens, cf. par exemple, Miège (10)]. Dans ce concert cacophonique où la course aux médias et à l'oreille des décideurs l'emporte souvent sur la réflexion et l'analyse distanciée, les chercheurs en SIC dont la légitimité est loin d'être assurée ne parviennent que rarement à faire entendre leur voix et à défendre l'intérêt de la voie qui devrait être la leur, celle de la recherche. Non contents de leur tailler des croupières sur la scène sociale, ces experts les concurrencent dans les appels d'offre et dans la course au ticket d'entrée dans le champ scientifique au sein duquel ils tentent désormais de faire valoir leur droit à une carrière « normale »... d'enseignant-chercheur.

La plupart de ces constats ont été maintes fois formulés. A l'intérieur des SIC, tout d'abord, dans des rapports circonstanciés – dont les plus importants sont sans doute le

(6) Il semble, en outre, qu'il existe une divergence croissante entre les connaissances produites sur l'information et la communication et le savoir enseigné, le second étant trop en retrait par rapport aux premières.

(7) MATTELART, STOURDZÉ, 1982 ; SFIC, 1990 ; BOURE, 1992.

(8) On rappellera ici sans commentaire aucun le désintérêt du CNRS à l'égard des SIC. Cette attitude n'est pas sans conséquences sur les débats théoriques et sur les pratiques scientifiques.

(9) RIEFFEL, 1992, p. 36.

(10) MIÈGE, 1989 ; NEVEU, 1994.

Rapport Mattelart-Stoudzé (11) et, à un degré moindre, le *Livre blanc* de Robert Escarpit (12), ainsi que dans quelques colloques entièrement ou partiellement consacrés à l'état des lieux (13), du côté des instances publiques ensuite (14). Ces réflexions, qui sont venues se combiner à d'autres, sans doute moins ambitieuses mais s'inscrivant dans le moyen et le long terme (par exemple les discussions internes au conseil d'administration et aux groupes d'étude de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication – SFSIC), ont bien évidemment contribué à mieux définir des axes de construction du champ « information-communication » dans ses dimensions scientifiques et institutionnelles, et à mettre en place divers dispositifs de recherche, certains en collaboration avec des organismes ou instances ayant une vocation scientifique et/ou technique totale ou partielle (CNRS, CNET, INA, Commissariat général au plan, Service d'étude du ministère de la Culture, instances communautaires...), d'autres en relation avec les secteurs privé ou public dans un cadre contractuel dominé par les préoccupations pratiques des commanditaires.

Si l'on est progressivement passé d'une recherche diffuse, émiettée, très inégalement productive selon les domaines, à une recherche plus collective, mieux connectée (entre chercheurs, entre équipes, entre équipes et partenaires extérieurs) et certainement plus généreuse en problématiques et énoncés théoriques nouveaux, on n'a pas toujours su ou pu éviter quelques écueils majeurs... dont certains figuraient déjà dans le Rapport Mattelart-Stourdzé : éclatement des objets et hyperspécialisation des approches, éclectisme et syncrétisme théoriques, faiblesse de la confrontation de travaux dans et hors le champ interdisciplinaire (15) (due à l'insuffisance des colloques « véritablement » scientifiques et transversaux, des systèmes de publication reconnus...), accumulation de résultats disparates difficilement comparables, faible visibilité dans les autres disciplines et depuis l'étranger, développement de l'expertise (mise en place de dispositifs sociaux et/ou techniques destinés à obtenir l'adhésion – du salarié, de l'usager, de l'administré, du citoyen –, études d'opinion, aide à la décision...) parfois pudiquement appelée « recherche appliquée », voire de la réalisation de produits (vidéodisques, logiciels, systèmes multimédias...) qualifiés souvent rapidement de « prototypes ».

Nous formulerons volontiers l'hypothèse que ces phénomènes, rencontrés dans nombre de disciplines, sont emplifiés dans les SIC en raison des faiblesses déjà évoquées, mais aussi de la difficulté chronique d'y instaurer à l'échelle de l'ensemble du champ un débat de fond « durable » sur les pratiques de recherche. Un débat dans lequel les différentes conceptions et postures seraient repérées puis discutées, où il serait fait appel aussi bien à l'épistémologie qu'à la sociologie des sciences (y compris dans leur dimension empirique) pour établir des questionnements et proposer des réponses. En fait, c'est de la mise en œuvre d'un *« programme fort de recherche »*, au sens où l'entendait la sociologie « relativiste » des sciences dans les années 1970, dont les SIC auraient besoin.

D'une certaine façon, l'objet que nous explorons ici (recherche *versus* expertise) dans le cadre français est un prétexte pour

(11) MATTELART, STOURDZÉ, 1982.
(12) ESCARPIT, 1982.
(13) SFIC, 1990.
(14) Comité National d'Évaluation, 1993.
(15) Si l'ensemble du territoire universitaire tend vraiment à devenir cette *« glèbe lourde, où des bœufs à front bas tirent en ahanant leur charrue »* qu'évoque Daniel Bougnoux (1996, 90) pour stigmatiser le recul du débat dans les lieux où il devrait *per natura* y prospérer, force est de constater que la faiblesse de la confrontation, et de la *questio disputata* dans l'enceinte des SIC ne facilite par l'émergence des conditions épistémologiques nécessaires à la consolidation de cette (inter)discipline. La 22e recommandation du Comité National d'Évaluation est d'ailleurs dénuée d'ambiguïté : *« La recherche française en information et communication devrait développer les espaces (revues, publications diverses) et multiplier les occasions (colloques nationaux et internationaux, échanges d'enseignants, diplômes de troisième cycle à sceaux multiples) de croisement et de confrontation »* (1993, 88).

discuter d'une question plus fondamentale, celle des pratiques. En outre, par-delà cette dernière, il s'agit de repérer la hiérarchie sociale des préoccupations, des objets et des méthodes du champ des SIC, puis de s'accorder sur le ou les lieu(x) à partir du(des)quel(s) se construit scientifiquement et socialement leur identité, et enfin de s'interroger sur les enjeux des tensions entre cultures savante, littéraire et professionnelle qui les traversent depuis leur origine.

L'auteur de ces lignes n'a l'intention de se poser ni en arbitre des élégances scientifiques prompt à distribuer bons points et anathèmes, ni en « plombier de service » dont la boîte à outils apporterait des solutions toutes prêtes. En s'adossant à des travaux d'épistémologie, de sociologie des sciences ou de l'expertise, nous nous efforcerons de poser des questions que l'on ne se pose pas (plus ?), ou que l'on pose mal. Mais à la manière d'un essayiste, nous nous soucierons modérément des réponses car il s'agit de simples propositions prospectives soumises à la critique.

LA PERTINENCE TRÈS RELATIVE D'UNE DISTINCTION

Séparer ou refuser la coupure recherche/expertise revient, en tout état de cause, à adopter une posture épistémologique qui se situe quelque part sur un segment de droite défini par deux points : la *« rupture »* bachelardienne et positiviste d'un côté, les positions les plus extrêmes de la sociologie constructiviste des sciences de l'autre. C'est considérer que la science est, n'est pas, ou est à certains égards un art, et c'est aussi, *in fine,* reconnaître qu'un exercice pluriel des disciplines est ou n'est pas possible-souhaitable.

Ce débat, qui agite fortement les sociologues, intéresse ou devrait intéresser l'ensemble des savoirs disciplinaires car il a une portée « théorique » et des conséquences pratiques internes aux disciplines : par exemple, l'apparition d'une dimension « pratique » est-elle ou non le signe d'une dégradation des disciplines ? La réponse positive et polémique d'Amiot (16) à propos de la sociologie urbaine semble a fortiori transposable à tous les champs soumis fortement à l'historicité, et parmi eux aux SIC. Il est trivial de relever en leur sein les marques de l'infamie : perte d'indépendance dans le choix des objets de recherche et dans les questionnements, reflux du « macro », confusion entre production de connaissances et réalisation de diagnostics, multiplication de travaux universitaires à portée théorique faible ou douteuse et à forte prétention instrumentale, certains ressemblant à des rapports d'expertise au niveau de la finalité, du bricolage méthodologique, voire du style, au point d'être baptisés par leurs auteurs « recherche appliquée » et de réussir quelquefois à donner le change auprès des instances d'évaluation...

Mais ce débat a également une finalité pratique « externe » : résoudre ou assumer la tension entre la préoccupation légitime de distanciation « critique » et le souci, tout aussi légitime, de ne pas abandonner aux experts professionnels et aux commanditaires le soin du social, éclairer les fractures, afin de prendre la parole sur le terrain de l'action. Les clercs sont-ils condamnés à être écartelés entre une double crainte : se compromettre, ou démissionner socialement en se repliant de façon auto-référentielle sur leurs préoccupations de spécialistes s'adressant à d'autres spécialistes ? A moins qu'ils ne se soient déjà (définitivement ?) sabordés : *« Dès lors (...) qu'elles se sont mises à répondre à la "demande sociale" d'être utiles* (les sciences sociales) *n'ont plus répondu à rien du tout et sont devenues inutiles* (17). »

Une coupure ?

Nous exposerons brièvement la thèse de la coupure entre recherche et expertise à partir de trois « entrées », sans doute significatives, mais qui n'ont pas la prétention d'intégrer la totalité des dimensions. Nous aurions pu également évoquer les modes de socialisation, les

(16) AMIOT, 1986.
(17) CAILLÉ, 1993, p. 21.

carrières, les conditions matérielles et subjectives d'exercice des professions, les situations sociales, les aspects éthiques ou, sur un autre plan, le rapport au terrain (18), et au temps (19).

Postitions, pratiques et légitimité

Le chercheur a pour ambition centrale d'expliquer le réel, selon les principes de la démarche scientifique : 1) en se référant à un appareil théorique, méthodologique et empirique validé ; 2) en définissant ses choix de recherche en dehors de toute pression directe extérieure, ce qui peut l'amener à prendre en compte des objets largement délaissés en raison, par exemple, de leur faible intérêt social ou d'un effet de mode ; 3) en s'inscrivant dans un champ disciplinaire ou – plus rarement – interdisciplinaire hiérarchisé au sein duquel les chercheurs sont en concurrence pour le monopole d'un capital symbolique (20) ; 4) en produisant des résultats nouveaux (ou à tout le moins de la « différenciation ») versés dans le débat scientifique pour être discutés dans les formes définies par l'ainsi nommée « communauté scientifique » (21) et les lieux dont elle s'est progressivement dotée : revues, littérature grise imprimée ou électronique, colloques et séminaires pour la « recherche à chaud » ; ouvrages scientifiques pour la publication de travaux plus aboutis (22).

Dans le champ, sa légitimité repose sur sa « valeur » mesurée par ses « pairs » (ses concurrents) à travers des critères liés à la « qualité » de ses travaux et, plus officieusement, à divers aspects institutionnels (les ressources sociales qu'il est capable de mobiliser). En fait, est « savant » celui qui est reconnu comme tel par ses « pairs », et plus spécifiquement par ceux qui disposent du « *monopole de la compétence scientifique entendue au sens de capacité de parler et d'agir* (...) *de manière autorisée et avec autorité* » (23), autrement dit les autorités légitimes qui distribuent les positionnements scientifiques et sociaux dans le champ. Hors du champ, il mettra bien souvent à profit ses positions académiques et son capital de pouvoir, de prestige (...) pour conquérir des positions dans d'autres champs (politique, journalisme, consultance...), qui à leur tour pourront être, au moins en partie, mobilisées dans le champ scientifique (24).

Pour sa part, l'expert est un prestataire de service situé dans un autre champ (politique, économique...) sollicité contractuellement par un commanditaire, à travers un cahier des charges plus ou moins formalisé pour : 1) aider à résoudre une « *conjoncture problématisante* » (25), c'est-à-dire une situation qui ne peut être surmontée par les dispositifs normatifs ou techniques habituels ; 2) mobiliser un savoir et un savoir-faire (des habiletés ?) spécialisés, d'aucuns diraient une ingénierie sociale ou des « *équipements* » (26) pour évoquer cet

(18) Nous rappellerons seulement ici que, pour le chercheur, le terrain est ce qui autorise la vérification empirique de son approche théorique, notamment à partir de données d'observation ou d'expérience. Mais la théorie prime sur le terrain et le précède, car elle permet d'abord de le construire, puis d'ordonner et d'interpréter les données. « *Le livre de la nature est écrit en caractères géométriques* », rappelait Galilée qui reste encore une solide référence.

(19) Le temps de l'expertise est court, mesuré par le commanditaire et il s'écoule dans une situation sociale toujours provisoire. L'expertise est en fait dans l'événement. La recherche suppose(rait ?) par contre un temps long, défini dans une relative autonomie par le chercheur lui-même, ce qui implique une garantie de permanence.

(20) BOURDIEU, 1975, p. 180.

(21) Les guillemets traduisent la distance que nous prenons vis-à-vis d'une vision irénique de la sphère scientifique, version moderne de la Cité des Savants fonctionnant selon un *ethos* fondé sur des normes explicites et implicites renvoyant à des valeurs scientifiques (transparence, universalité...) dont l'application serait garantie par les institutions créées par ladite « communauté ». De même, l'utilisation du concept de « champ » signifie que nous raisonnons davantage en termes de positions, de pouvoir, de luttes, et de conditions à remplir pour y entrer et s'y mouvoir, que d'échanges plus ou moins policés à l'intérieur d'une sphère largement autonomisée par rapport à la société, à ses modes de structuration et à ses enjeux. Les interactions que se déroulent en son sein ne peuvent donc être appréhendées qu'à partir de l'analyse des positions occupées et de la structure des relations de ce champ avec les autres champs sociaux (politique, économie...).

(22) DIDIER, ROPARS, 1994 ; BOURE, SURAUD, 1995 ; BOURE, 1996.

(23) BOURDIEU, 1975, pp. 91-92.

(24) BOURDIEU, 1984.

(25) CRESAL, 1985.

(26) TRÉPOS, 1996, pp. 78-84.

assemblage composite issu en partie des sciences humaines et sociales, en partie du « bric-à-brac » de l'ingérieur, voir du bricoleur, confronté à l'expérience du terrain et aux acteurs ; 3) donner un avis, le plus souvent sous la forme d'un rapport, que le commanditaire pourra utiliser pour prendre une décision. Schématiquement, l'expert constate, évalue, estime et propose, tandis que le commanditaire dispose, afin d'obtenir un résultat concret (27).

Sa légitimité est de type pratique : à partir d'un problème plus ou moins bien identifié par la commande, et d'un diagnostic, il avance une réponse techniquement exploitable et socialement acceptable. Elle relève à la fois de sa compétence technique et de sa position sinon de « neutralité », du moins de distanciation vis-à-vis des enjeux sociaux (28) telles qu'elles sont reconnues par le commanditaire, ce dernier pouvant être influencé par un repérage social préalable labellisant les « bons professionnels » (29).

Jugement versus *production de connaissances ?*

L'expertise est avant tout un jugement, c'est-à-dire un acte consistant à *« attribuer un prédicat à un sujet, au moyen d'une série de raisonnements qui doivent être envisagés comme des argumentations »* (30). Elle est donc une pratique normative explicite qui débouche « naturellement » sur un conseil pour l'action, conseil fondé sinon sur des certitudes (quoique...), du moins sur l'occultation d'ignorances et sur un langage de vérité souvent directement issu des sciences humaines et sociales, mais tiré de son contexte de production – la démarche scientifique – et de communication – la controverse scientifique –. Un conseil prononcé par une autorité patentée et mandatée par une autre autorité, celle qui aura à prendre la décision, et qui ressemble à certains égards aux actes de langage en raison de son caractère performatif.

S'il est aujourd'hui de plus en plus fréquemment admis que la science est, elle aussi, créatrice de normes, il est généralement reconnu que, d'une part, le chercheur ne vise pas explicitement et immédiatement à produire des dispositifs normatifs, et d'autre part, que ce n'est pas ce qui est officiellement attendu de lui. Il est plutôt du côté de l'explication, de la démonstration construite avec des outils théoriques et techniques validés par un débat « public » dans son champ, que de celui de l'argumentation et de la rhétorique, du côté de la production de connaissances nouvelles que de l'émission d'avis sur une conjoncture, fut-elle problématisante. Pour dire les choses autrement, la recherche fonctionnerait davantage dans le registre du doute et de la rupture avec le sens commun (Bachelard), que sur celui du conseil fondé sur l'opinion et l'expérience quotidienne, dans l'ordre de la vérité plutôt que dans celui du vraisemblable, pour reprendre une distinction aristotélicienne, même si l'expert appuie son argumentation sur un langage de vérité emprunté aux sciences humaines et sociales (31).

Savoir « savant » et savoir expert

Si l'on prend au pied de la lettre les arguments développés *supra,* il est légitime d'affirmer l'existence de deux savoirs séparés, chacun renvoyant à un champ spécifique.

D'ailleurs, il est fréquent que le chercheur se réclame d'un discours « savant » ayant ses propres conditions internes et externes de validité. De même, il n'est plus rare aujourd'hui que l'expert revendique un discours cognitif codifié et autonome, élaboré à partir de sa confrontation avec le terrain. Ainsi, Pierre

(27) A moins que le but réel de l'expertise soit de justifier *a posteriori* une décision déjà adoptée, mais dont le commanditaire n'est pas assuré de son acceptation sociale.

(28) Il existe de nombreux travaux sociologiques sur cette question. La plupart insistent non seulement sur l'impossible neutralité, mais aussi sur la capacité des experts à se rendre indispensables auprès de commanditaires (CASELLA, TANGUY, TRIPIER, 1988 ; MEMMI, 1989). Par ailleurs, certains grands commanditaires – administrations, instances européennes... – n'hésitent pas à constituer des viviers d'experts.

(29) TRÉPOS, 1996, pp. 78-84.

(30) *Id.*, p. 50.

(31) MARIS, 1994.

Gillet (32), expert en formation dans le domaine de l'action sociale, revendique-t-il une construction théorique spécifique, une *« praxis nouvelle »* (174), un *« paradigme propre à l'action sociale »* (176). Une activité théorique pratiquement aussi ambitieuse que la première nommée, puisqu'elle *« n'est pas si différente, en sa nature, de celle qui aboutit aux grandes synthèses, question de degré »* (177). De la même façon, il a été relevé (33) que les consultants en communication, les professionnels de la publicité, les spécialistes de la communication politique ou les journalistes se posent désormais en concurrents directs – et plus visibles – des chercheurs au niveau de la production d'un discours cognitif à la fois opératoire et explicatif, construit en partie par incorporation de matériaux théoriques et de techniques d'investigation (sondages, enquêtes) issus des SHS.

Si l'on poussait à l'extrême les conclusions ainsi dégagées, on pourrait évoquer une opposition idéal-typique entre recherche et expertise... assertion qui vaudrait à son auteur les foudres de l'épistémologie critique et de la (des) « nouvelle(s) » sociologie(s) des sciences pour lesquelles il semble bien que l'une et l'autre soient, sans pour autant se confondre, des configurations complexes au sein desquelles savoir et pouvoir cohabitent.

De la coupure à la couture, ou de la rupture à la tension ?

Affirmer l'existence d'une coupure entre recherche et expertise revient non seulement à postuler l'existence d'une frontière étanche entre ce qui est scientifique et ce qui ne l'est pas, mais aussi à mettre en œuvre une conception particulièrement restrictive et univoque de la frontière. Celle-ci est posée comme un obstacle qu'il est dangereux de franchir sans passeport délivré par les autorités du champ. Une telle analyse exclut d'appréhender *aussi* la frontière comme une zone de contact susceptible de rapprocher des champs que tout semble séparer, au point de produire des interactions multiples. Étant entendu que ce rapprochement doit se comprendre non comme une fusion, ni même une couture, mais comme une tension permanente.

L'impossible coupure

Ceux qui voudraient faire accepter l'héritage des SHS sans réserve d'inventaire prétendent parfois qu'il est inutile de s'interroger sur la pertinence d'une distinction à partir du moment où, dans les faits voire dans le droit, l'expertise fait désormais partie du mode de structuration de la recherche. Et d'évoquer pêle-mêle la course aux contrats des équipes, la multiplication des programmes publics de recherche finalisés, les contraintes financières des laboratoires devant l'instabilité des financements publics... Quand ils n'invoquent pas les « bénéfices » de l'expertise mesurés à l'aune de sa contribution au renouvellement des terrains, des conditions d'accès au terrain, des données, ou des problématiques (34), surtout depuis que quelques grands commanditaires publics, en prise directe avec le champ scientifque, prennent soin de problématiser leur demande, d'opérer une première construction de l'objet et de sélectionner rigoureusement les équipes, ce qui constitue d'ailleurs une forme de reconnaissance des SHS. Ou lorsqu'ils rappellent que si les dangers que l'instrumentalisation fait courir aux disciplines sont biens réels (imposition des objets et des questionnements sur ces objets, affadissement des grilles d'interprétation, retour à un « empirisme du pauvre »...), il reste encore à

(32) GILLET, 1985.

(33) NEVEU, RIEFFEL, 1991.

(34) Dans un autre ordre d'idées, il faut noter que des scientifiques peu suspects d'incompétence récusent le caractère systématiquement contraignant de la commande : *« Répondant à des appels d'offre, je n'ai jamais fait que les recherches que j'ai voulu faire »* (DUBET, 1994, 24).

démontrer que les SHS seraient à l'abri de ces dérives si la commande n'avait pas envahi le champ scientifique (35).

Sans méconnaître la pertinence de ces arguments, nous préférons, pour notre part, nous retrancher derrière quelques apports récents de la sociologie et de l'épistémologie pour contester la réalité de la coupure.

– En préalable, il est aisé de relever qu'il n'existe pas *une* mais *des* pratiques scientifiques (36). Pour s'en convaincre, il suffit de s'intéresser aux débats des instances qui « font » les carrières (sections du CNU, commissions de spécialistes...), ou à ceux qui traversent de façon endémique la plupart des disciplines par l'intermédiaire de leurs systèmes de publication, de leurs manifestations scientifiques ou de leurs sociétés savantes. Sauf à ériger une conception particulière en modèle unique, ce qui supposerait que celui-ci soit socialement accepté par tous les intéressés et/ou que les autorités légitimes du champ aient les moyens de l'imposer, force est d'admettre l'existence de sciences humaines et sociales plurielles. Attitude qui revient à considérer qu'une économie, une sociologie, des SIC « pratiques », peuvent être scientifiques à partir du moment où elles satisfont à certaines exigences (cf. *infra*).

D'ailleurs, la posture scientifique n'est pas aussi univoque qu'elle semble l'être. La profession d'enseignant-chercheur comporte plusieurs dimensions statutaires dont la conciliation est d'autant moins évidente qu'elles sont évaluées différemment par les autorités de leur discipline, et aussi d'une discipline à l'autre : avancement des connaissances, gestion de la recherche, transfert des savoirs vers les étudiants, réflexions de type pédagogique, vulgarisation, administration des universités. De surcroît, chaque chercheur a une représentation de cette posture, sans doute dépendante de la structuration du champ, mais qui présente souvent des écarts plus ou moins importants avec la représentation dominante. A la limite, et cette opinion est défendue assez fréquemment, l'occupation par un chercheur de positions en dehors du champ peut apparaître comme une manifestation de sa nécessaire ubiquité et être évaluée de telle sorte qu'elle renforcera la position de l'intéressé dans le champ.

De la même façon, il n'y a pas de figure unique de l'expertise, ne serait-ce qu'en raison de la diversité des contextes cognitifs et des situations sociales dans lesquelles se développent ces pratiques, même s'il existe d'importants facteurs d'homogénéisation (37). Dès lors, est-il aberrant d'imaginer que puisse émerger une *« expertise scientifique »* (38) ? un « chercheur mixte », également ouvert aux préoccupations fondamentalistes et pragmatiques, figure qui renvoit inévitablement à son double inversé, « l'expert-mixte », sans doute moins acceptable du côté de l'Académie ?

– La plupart des disciplines et sous-disciplines ont, depuis leur origine, « quelque chose à voir », et même davantage, non seulement avec ce qui fonde l'intervention experte – la prise en compte du social dans ses multiples dimensions – mais aussi avec l'expertise en tant qu'ensemble de savoirs et de techniques instrumentalisables et mode de fréquentation plus ou moins assidue des pouvoirs profanes : démographie (39) ; géographie (40) ; sociologie (41) ; statistique (42) ; science adminis-

(35) La réponse, qu'il est impossible de vérifier empiriquement, est probablement davantage à rechercher du côté des questions posées par l'épistémologie, l'histoire et la sociologie des sciences que dans la critique systématique et la diabolisation des pratiques expertes. On peut par contre s'intéresser, d'un point de vue sociologique, ethnologique ou sémiologique, aux discours que tiennent nos collègues sur ces questions, qu'ils versent ou non eux-mêmes dans l'expertise...

(36) On peut faire le même constat à l'égard des théorisations plus ou moins spontanées des chercheurs sur leurs pratiques, théorisations qui fonctionnent d'ailleurs bien souvent comme des rationalisations.

(37) TRÉPOS, 1996, pp. 13-16 et sq.

(38) RESTIER-MELLERAY, 1990.

(39) DUPAQUIER, 1985.

(40) LACOSTE, 1976, 1984.

(41) BOURDIEU et al., 1968.

(42) DESROZIÈRES, 1995.

trative (43) ; gestion (44) ; SIC (45)... On peut, sous réserve d'inventaire, émettre l'hypothèse que ce phénomène est encore plus sensible en période de « *science normale* » (pour parler comme Khun), c'est-à-dire quand on tente de préciser certains points dans le cadre du paradigme de référence et de vérifier sur le terrain leur caractère opératoire.

On peut aussi penser, en s'appuyant sur des travaux dissemblables qui aboutissent à quelques conclusions voisines sur la technicisation croissante de la décision (de Galbraith à Habermas) ou sur des recherches relatives à l'évolution – en liaison avec les transformations sociales – des pratiques des décideurs publics et privés vis-à-vis de l'offre de recherche en direction des SHS (46), à l'ouverture de l'Université sur le monde économique (47), à la crise des financements publics de la recherche universitaire, à la professionnalisation de l'expertise (48), à la médiatisation des fractures du social et de leurs réponses... que les figures de l'expert et du chercheur tendent à se recomposer, entre autres par emprunts mutuels. D'autant que tous deux se rencontrent de plus en plus souvent dans les mêmes lieux – du terrain à l'Université, en passant par les couloirs des commanditaires publics et privés ou les plateaux de télévision –, ce qui se traduit par des stratégies complexes de coopération et de concurrence dans et hors l'Université (49).

– Tous ces travaux qui tendent à montrer que les chercheurs ne se comportent pas nécessairement rationnellement quand ils pratiquent la science (et a fortiori l'expertise) ont pour conséquence de renforcer la thèse de ceux qui estiment qu'il y a du social dans les processus de production des connaissances. Ils semblent confirmer peu ou prou les analyses de la nouvelle sociologie des sciences (de Bloor à Callon/Latour). En effet, par-delà leurs controverses internes, les tenants de cette approche sont au moins en phase sur un point : la nécessité de « *rompre avec la thèse de la rupture épistémologique* (bachelardienne) » (50) qui somme le scientifique, dans un effort à la fois intellectuel et éthique, de renoncer aux catégories immédiates de la réalité sociale à laquelle il appartient, en postulant que c'est possible... tout en reconnaissant que c'est difficile. En fin de compte, il s'agit de contester l'idée selon laquelle les sciences, et par extension les scientifiques, ont une identité quasi naturelle et ahistorique les séparant du profane, et par exemple de l'expert (ce pseudo-concurrent ?).

– Un autre élément de rapprochement entre le chercheur et l'expert réside dans le fait que le second, de plus en plus souvent issu des formations supérieures de l'Université dans lesquelles il a appris concepts, méthodes et langages scientifiques, n'hésite plus à utiliser ce *background* pour rattacher un diagnostic, et derrière lui un jugement normatif, à un savoir labellisé donc socialement crédible. Ce savoir paraîtra d'autant plus facilement mobilisable que les connaissances produites par les sciences sociales semblent pouvoir apporter des réponses compréhensibles par tous à des questions que les chercheurs ne sont pas les seuls à se poser. En effet la réflexion sur les rapports entre connais-

(43) CHEVALLIER, LOSCHAK, 1976.
(44) BOUILLOUD, LECUYER, 1992.
(45) SFIC, 1990.
(46) FRAISSE, 1981.
(47) LE GOFF, 1992 ; PAYEUR, 1994.
(48) DUBAR, LUCAS, 1994.
(49) Il a été maintes fois relevé que le système français de croisement des élites combiné à une logique corporatiste a permis que se constituent dans les grands organismes d'État gérant des appels d'offre, des viviers de « rédacteurs de commandes » largement issus du monde de la recherche. Dans les années 1960, cette situation a eu des conséquences quelque peu étonnantes, du moins si on les met en perspective avec la situation actuelle. En effet, particulièrement dans les domaines de la planification, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou de la culture, les commanditaires ont volontiers sollicité leurs collègues universitaires marxistes ou inspirés largement par le marxisme pour proposer des grilles de lecture générales et critiques du social, à un moment où le marxisme en tant qu'idéologie politique était fortement rejeté par les autorités de l'État. Est-il utile de préciser que les universitaires concernés ne vivaient pas la situation de façon trop inconfortable ?
(50) DUBET, 1994, p. 28.

sance et action, entre savoir et société, sur la nature du lien social (...) n'est pas au centre des préoccupations des seules sciences humaines et sociales. Elle concerne tout aussi directement et légitimement les mondes politique, économique... Avec les conséquences que cela peut avoir bien au-delà de l'expertise : *« Les sciences humaines s'occupent de l'homme comme fait scientifique, mais nous sommes tous des hommes ; elles s'occupent de faits économiques, de faits sociaux, de faits réels qui envahissent les médias et dont beaucoup constituent de l'**actualité**, ce à quoi le public pense. Les étudiants en sciences sociales, y compris les plus sérieux, ont souvent tendance à voir dans cette actualité même un facteur d'attraction. Ils n'étudient pas la psychologie sociale ou la science des communications parce que ce sont des sciences de rapports humains, mais avec l'espoir toujours déçu et toujours renaissant, de **participer aux problèmes de l'heure,** de fournir des **solutions**... »* (termes soulignés par l'auteur). Ces lignes ne sont pas dues à la plume d'un émule de Bourdieu, mais à celle d'Abraham Moles, un des Pères contemporains des SIC (51).

A ce stade de la réflexion, on peut d'ailleurs se demander si le chercheur et l'expert n'exagèrent pas le caractère opératoire desdits savoirs « savants », ne s'illusionnent pas sur la capacité réelle sinon des SHS en général, du moins de telle ou telle discipline à donner naissance à des dispositifs d'ingénierie sociale ou technique enseignables, transférables, applicables avec un minimum de généralité. Nombre d'entre elles, et les SIC en particulier, semblent globalement relever de cette catégorie, sauf à prendre au sérieux les recettes de cuisine proposées ici ou là sous prétexte qu'un universitaire est aux fourneaux.

Dans le même ordre d'idées, le consultant, le conseiller (...) est-il en mesure de mobiliser un véritable dispositif d'expertise ou si l'on préfère poser la question autrement, existe-t-il un idéal-type de l'expertise ainsi que l'on semble parfois le suggérer, par exemple, pour regretter la situation française dans laquelle *« l'expert scientifique »* (en fait l'universitaire-expert) ne serait pas véritablement reconnu par le commanditaire public qui le cantonnerait à la *« description »* en l'écartant de la *« prescription »* (52) ? Nous préférons, pour notre part, considérer l'expertise comme une situation sociale temporaire, labile, au sein de laquelle la machinerie à prétention cognitive et opératoire, la rhétorique et le vocabulaire « savants » masquent mal les limites du jugement, et les lacunes d'une réponse nécessairement simplifiée à une question probablement complexe. D'ailleurs est-on certain que les commanditaires, voire la fameuse demande sociale, si tant est qu'elle existe – en tout cas aussi naturellement que l'expression semble le laisser entendre –, souhaitent des connaissances, ou uniquement des connaissances ? Pourquoi ne voudraient-ils pas de la reconnaissance, de la justification, une mise en ordre de ce qu'ils savent déjà plus ou moins confusément, des arguments pour débattre, voire des mots permettant d'agir (au secours Austin !) ?

Pour une analyse en termes de tension

Pour aussi séduisante qu'elle soit, la thèse de la couture ne nous convient pas plus que celle de la coupure, du moins si on veut lui faire conclure que recherche et expertise sont pratiquement au même niveau, voire se confondent dans une espèce de « culture commune de l'investigation » au sein de laquelle pratiques et représentations sont voisines car marquées du sceau de l'historicité et de la subjectivité. Si la recherche n'est pas cette pratique « pure », *per natura* rigoureuse, transparente et universelle à une « communauté » qui présenterait à peu près les mêmes caractéristiques que la démarche scientifique, et si l'expertise n'est pas une pratique totalement extérieure au champ scientifique, peut-être est-il possible de poser le problème autrement.

(51) MOLES, 1996, 5.
(52) RESTIER-MELLERAY, 1990, p. 561.

Nous ferons volontiers référence à la notion de « *tension* » (53) pour comprendre la relation à la limite de la rupture – au sens physique du terme – entre ces deux logiques, ce qui sous-entend qu'il n'y a ni confusion entre les préoccupations, les positions sociales et les champs, ni séparation totale des méthodes, des pratiques et des acteurs et que des migrations s'effectuent régulièrement – pour le meilleur et pour le pire – de l'une à l'autre et de l'autre à l'une. Mais un effort constant pour réduire et non supprimer l'asymétrie. Non pas tant avec les experts professionnels (quoique...) (54), mais quand le chercheur se trouve confronté à la commande.

En généralisant le propos, on se rend vite compte que la tension est une posture assez répandue dans le champ des SHS. Ainsi, elle peut se présenter comme une réponse adaptée à une incertitude forte devant les insuffisances d'un positivisme « *hard* » et des (méta)théories globalisantes d'ailleurs en crise (marxisme, structuralisme, psychanalyse). De même, la sociologie de Bourdieu peut-elle être analysée comme une tension entre un positivisme « adouci » et une phénoménologie tentant de poser un regard différent mais très distancié sur des phénomènes triviaux. On retrouve des postures assez voisines chez des auteurs relevant du champ des SIC : Abraham Moles qui tente de concilier une approche héritée des sciences dures dont il provient et une « *science des phénomènes* » entendue comme un « *effort de sensibilité au perçu dans une mise entre parenthèses du sens* » (55) ; mais aussi chez Stuart Hall, Michel de Certeau et d'autres théoriciens « prudents » de la réception, ou chez ceux qui réinvestissent le champ des industries culturelles dans une optique de rupture/continuité avec l'École de Francfort, sans oublier Jürgen Habermas (cf. par exemple, la tension entre une approche systémique et les théories de la domination pour expliquer les rapports système politique/monde vécu).

En fin de compte, raisonner en ces termes, c'est admettre que les SHS connaissent des tensions permanentes à plusieurs niveaux : entre sujet connaissant et objet à connaître, car le sujet est à lui-même son propre objet ; entre culture scientifique et culture littéraire (56) ; entre connaissance et action ; entre la figure du savant et celle de l'intervenant (ou du militant...) (57), ce qui peut renforcer la thèse largement répandue mais rarement démontrée qu'elles sont en crise permanente. De sorte que le débat s'en trouve déplacé : il s'agit désormais de s'interroger sur les modes d'articulation à mettre en œuvre qui préserveraient leur spécificité relative et les conditions de possibilité de leur exercice.

POUR UNE BANALISATION DE LA RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES

Les réactions d'autodéfense des chercheurs paraissent inadaptées à la nouvelle situation sociale, à la fois parce que la pureté de la science est une illusion dangereuse, et que la commande fait désormais partie de la structuration sociale de la recherche et donc de sa production théorique et pratique. Il semble par contre que le moment soit opportun pour les SIC d'entreprendre une réflexion multiréférentielle sur elles-mêmes, comme ont commencé à le faire d'autres disciplines confrontées à d'importants problèmes d'identité, de légitimité et de visibilité, soit de façon assez centrale car elles s'estiment très fortement

(53) DUBET, 1994, p. 28.

(54) Certains estiment que le chercheur rend à l'expertise un grand service en apportant connaissances fondamentales et rigueur, tandis que l'expertise le conduit à (re)découvrir la transversalité (BOURDIN, 1993).

(55) MOLES, 1996, 12.

(56) LEPENIES, 1990.

(57) Sans qu'il soit besoin de remonter à Saint-Simon et a fortiori aux premiers « grands » économistes, force est de constater que nombre de Pères fondateurs des sciences sociales n'hésitaient pas à se confronter régulièrement avec le corps social : le positiviste Durkheim participait au mouvement des Universités Populaires et donnait des conférences que certains trouveraient aujourd'hui bien « vulgaires », Marx militait dans l'Internationale... Il est vrai qu'à cette époque la clôture entre les champs scientifique et social n'était pas encore totalement construite et que les sciences sociales ne s'étaient pas encore émancipées de la philosophie et de la politique (au fait, le sont-elles aujourd'hui ?).

interpellées (sociologie), soit de façon plus périphérique, peut-être par manque de tradition (géographie). Une réflexion qui, à partir des problèmes majeurs soulevés par l'expertise, se donnerait les moyens d'aller au-delà, interrogerait toutes les dimensions, y compris l'enseignement et la vulgarisation, et refuserait de questionner la théorie sans interpeller la pratique, le discours sans l'action.

Cette réflexion est sans doute entamée, mais elle nous paraît à la fois périphérique car portée par quelques figures (emblématiques ?) du champ et peu ambitieuse car trop centrée sur la dimension théorique. Sans doute était-il nécessaire, devant les dérives instrumentalistes et les discours promotionnels très audibles depuis notre champ, de « tordre le bâton dans l'autre sens » en martelant que la communication c'est d'abord des théories, et que ces dernières doivent être reliées à des théories de la société (position déjà nettement moins défendue...). Et un simple regard panoramique sur les publications (des thèses aux ouvrages scientifiques en passant pas les articles et les communications) ne peut qu'inciter à remettre vivement l'ouvrage sur le métier. Mais à trop insister (58), on a oublié un autre débat essentiel, celui sur les pratiques individuelles et collectives, ou on l'a abordé à travers une de ses dimensions, l'éthique (59) et les effets de réalité des SIC (60), par exemple. Il est significatif qu'un congrès organisé par la SFSIC sur la recherche en information-communication (1990) n'ait produit qu'un nombre ridiculement faible de communications sur les pratiques et leurs conditions sociales et institutionnelles de production. Ou encore que la SFSIC, principale société savante du champ, soit dans l'incapacité chronique de produire des documents autres que promotionnels sur sa propre histoire (Congrès de Toulouse, en 1994).

Il nous semble, si l'on choisit comme « entrée » ou prétexte la thématique « recherche *versus* expertise », qu'une des questions pertinentes pour entamer le débat pourrait être la suivante : dans quelle mesure et à quelles conditions un chercheur et des fractions plus ou moins importantes du champ peuvent-ils, sans perdre identité et légitimité, occuper des positions et assumer des fonctions sociales dans d'autres champs que le leur (consultance, journalisme, appartenance à un comité consultatif...) ?

Quelques hypothèses de base

Nous partirons d'une double caractéristique des SIC rarement évoquée qui n'est pas sans influence sur la conquête de leur espace scientifique et social :

– elles sont dominées, en particulier par les disciplines « mères » (linguistique, sociologie, économie...) qui imposent largement concepts et méthodes, à un degré moindre préoccupations (le fameux « agenda »), et en tout état de cause, traditions et habitus au niveau des pratiques ou des modes de « fonctionnement ». Preuve supplémentaire de leurs prétentions hégémoniques, elles répugnent à les reconnaître comme une interdiscipline à part entière. Mais les SIC sont aussi dominées parce que, d'une part, il n'y a pas en leur sein une véritable « *connivence intellectuelle* » (61), autrement dit un « *accord sur le genre, le type, le modèle, le style du savoir légitime*

(58) Cela ne signifie en aucune façon que le débat autour des théories et/ou de la pensée communicationnelle(s) soit en voie d'achèvement. De nombreuses questions demeurent en suspens : comment délimiter temporellement, spatialement et cognitivement le champ théorique ? Comment faire l'histoire des théories de la communication [(simple chronologie, connaissance du passé à la lumière des savoirs contemporains, généalogie au sens ou l'entend FOUCAULT, 1969)] ? Faut-il raisonner en termes de processus cumulatifs ou de paradigmes ? A supposer que le repérage des précurseurs et autres Pères fondateurs soit en passe d'être réalisé et qu'il présente un réel intérêt, a-t-on pensé à rechercher les oubliés, les inconnus, les méconnus ou les « exotiques » ? Qu'est-ce que les théories de la communication doivent aux idées de leur temps, pour reprendre une thématique chère à Koyré ou à Feyerabend ? Quelle est la balance des échanges de concepts et de théories avec les autres disciplines ? Des échanges de références, ou si l'on préfère, de citations (mais qui donc cite les chercheurs en communication ? qui les chercheurs en communication citent-ils le plus volontiers ?)

(59) DACHEUX, 1996.

(60) NEVEU, RIEFFEL, 1991.

(61) SCHLANGER, 1992.

(...) *sur la façon dont doit se présenter un savoir scientifique "sérieux" et "normal"* » (62), et d'autre part, elles délimitent mal leurs zones de contact avec les autres disciplines et le champ social, et ce pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à leur interdisciplinarité,

– elles ont en partie opéré une révolution paradigmatique (63), d'abord en s'émancipant progressivement du champ des Lettres, ensuite en prétendant de plus en plus fortement produire des énoncés originaux susceptibles d'être repris par d'autres disciplines, et donc en affirmant construire une unité à partir d'une diversité originelle. En partie seulement car, mal constituée cognitivement et institutionnellement, l'interdiscipline est loin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, ou que certains – en position de domination relative dans un champ très éclaté en manque de chercheurs reconnus « ailleurs » (64) – ont pensé légitime de fixer.

A ce stade de la réflexion, il est sans doute utile de rappeler que certaines faiblesses des SIC peuvent devenir des avantages : l'interdisciplinarité, même quand elle est mal maîtrisée (par exemple, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur une approche disciplinaire), invite à regarder aussi du côté des frontières, là où émergent nombre d'innovations scientifiques, mineurs ou majeures (65) et où maraudent d'incorrigibles *« braconniers de la recherche »* (66) qu'il est souvent stimulant de fréquenter, ne serait-ce qu'en raison de leurs outrances. De même, le fait de n'avoir jamais massivement cherché à asseoir leur légitimité sur le modèle des sciences « dures » les rend particulièrement sensibles à tous les questionnements épistémologiques et sociaux (y compris éthiques) sur l'« humanité » des SHS, et partant, sur leurs propres limites et contraintes.

Ces remarques nous conduisent à poser quelques hypothèses générales dans le cadre de la théorie du champ qu'il conviendrait de vérifier empiriquement, tout particulièrement pour les SIC :

– les disciplines sont hiérarchisées par le champ scientifique en fonction d'un modèle dominant (qui est aussi un modèle de pratiques) adapté des sciences dures (en fait de la physique). Celles qui s'en rapprochent le plus ont tendance à mieux verrouiller leur clôture épistémologique et sociale... et à ignorer les autres,

– plus le champ disciplinaire définit strictement et d'une façon relativement autonome ses critères d'entrée, de maintien et de promotion – et donc de légitimité et de visibilité –, ainsi que ses normes de production et de circulation des connaissances, plus il est difficile de s'en écarter... sauf quand la légitimité du chercheur est assurée (cf. Morin, Foucault, Girard, Legendre...). Étant entendu que l'autonomisation suppose que la discipline soit capable de gérer ses rapports avec les autres disciplines, d'imposer « en interne » les critères définis et de mettre en place des dispositifs de médiation avec la société (par exemple pour dialoguer avec l'ainsi nommée « demande sociale »),

– plus les occasions de conquérir des positions dans sa discipline sont rares (du fait de l'insuffisance des postes, du petit nombre de lieux « légitimes » : équipes, systèmes de publication, colloques, prix scientifiques...), plus la tentation est grande de rechercher des compensations dans des champs non scientifiques... à condition toutefois que ces derniers reconnaissent les effets de réalité des savoirs disciplinaires.

(62) *Ibid.*, 293.

(63) Le terme « paradigme » est pris ici au sens très restrictif de système unificateur bénéficiant d'un consensus minimum dans le champ considéré.

(64) On chercherait vainement des figures telles que Bourdieu, Crozier, Touraine ou Boudon, pour ne prendre que le seul exemple de la sociologie. On peut toujours se consoler en relevant que d'autres disciplines sont dans le même état de souffrance (géographie, gestion, sciences de l'éducation...). Mais il faut encore expliquer pourquoi les chercheurs en information-communication les plus visibles (Sfez, Baudrillard, Wolton, Debray...) n'appartiennent pas à notre champ académique.

(65) DOGAN, PAHRE, 1991.

(66) GUILLAUME, 1986, p. 444.

A contrario, si les occasions sont plus fréquentes, la compétition pour la domination et les inégalités s'accentue. Il reste alors à s'interroger sur les critères de « promotion » : sont-ils essentiellement internes à la discipline (la « qualité » mesurée à travers les travaux, la participation à des réseaux reconnus...) ou « métissés » avec des critères sociaux ? Il faut également interroger les rapports de la discipline avec l'ensemble du champ scientifique, ce qui renvoie en fait à la première hypothèse.

Vis-à-vis de l'expertise

Il s'agit ni plus ni moins de préparer dans les SIC les conditions d'une conversion multiréférentielle du regard sur l'expertise, et au-delà, sur elles-mêmes. Il ne fait aucun doute que l'absence d'espaces légitimes pour débattre du savoir issu de l'expertise ainsi que de la place de cette dernière dans la production des connaissances « savantes », et au-delà du champ scientifique, laisse les individus et les équipes seuls face à la commande. Cela a pour conséquences non seulement de les fragiliser et d'augmenter le risque de connivence avec les décideurs, mais aussi d'empêcher d'expérimenter collectivement un rapport différent au savoir et de réfléchir de façon maîtrisée aux conditions d'un exercice pluriel des SIC.

Un double refus

Sataniser la commande (et les experts) ou, au contraire, s'effacer derrière elle (et eux), ne sont pas des solutions à partir du moment où il est admis que la commande est en partie constitutive de la production des connaissances dans le contexte contemporain. Il faut donc que la discipline apprenne à gérer la tension évoquée *supra,* et à assumer les risques, au demeurant biens réels, inhérents à cette situation. D'abord en se donnant les moyens, dans les « lieux » appropriés dont se dote tout champ scientifique, de former les chercheurs débutants aux pratiques scientifiques (67), et de définir des critères de scientificité « défendables » à l'intérieur et à l'extérieur de la discipline. Ensuite, en faisant de l'épistémologie et de la sociologie des sciences un élément important de la formation en DEA, et surtout dans les écoles doctorales, voire dans les équipes de recherche ; mais aussi – et il s'agit là d'un travail spécifique aux équipes de recherche – en initiant le chercheur au fonctionnement du champ scientifique en général et de sa discipline en particulier. Enfin, en réfléchissant aux conditions de possibilité de traduction et de gestion, dans le champ scientifique, des sollicitations extérieures, et donc de façon plus concrète, en « disant » ce qui sépare le compromis de la compromission, la distanciation de la connivence, et donc en admettant que l'identité du chercheur et la légitimité de ses travaux puisse être, à un moment donné et pour une période limitée, négociée avec les acteurs sociaux.

Une triple réflexion

– *Sur la place de l'expertise dans la discipline :* il s'agirait tout d'abord de caractériser, au-delà de la consultance, les grands types d'expertise à l'œuvre dans les SIC (68), puis d'évaluer de façon très précise, quantitativement et qualitativement, et à l'aide des outils scientifiques adéquats, les domaines de recherche les plus concernés, les bénéfices et les inconvénients du

(67) Si l'on part du constat qu'une « expertise de qualité » est souvent plus proche d'un « vrai » travail scientifique qu'une recherche académique ignorant les principes (et les limites) de la démarche scientifique, on ne peut que suggérer au chercheur sous contrat, toutes les fois où la négociation avec le commanditaire rend la chose possible, de se laisser guider par lesdits principes : traduire une question de société en question de sciences sociales, se méfier des codifications spontanées des acteurs, construire l'objet, problématiser... Ce qui revient à combiner doute, distanciation, critique et effort pour faire émerger le sens caché. Ou, de manière sans doute moins ambitieuse, rigueur, précision, définition et effort pour réduire les ambiguïtés. Et de toutes façons à refuser de conjuguer construction de l'objet et distance avec rupture, au sens bachelardien du terme.

(68) Tant qu'on y ait, on pourrait « en remettre une louche » et s'intéresser de plus près à l'étonnante galerie des portraits formée par les métis qui hantent les UFR de communication : l'universitaire-essayiste à la mode, le journaliste-chargé de cours, le chercheur-sondeur, le publicitaire-essayiste-enseignant... Et sur un autre plan, analyser la relation champ scientifique/champ intellectuel, ainsi que les multiples formes de médiation entre ces deux régions du savoir communicationnel.

recours à l'expertise, y compris au niveau cognitif. Sans oublier, afin de mieux connaître l'état du *« marché de la théorie »* (69), d'inventorier domaine après domaine les problématiques, les théories et les résultats que s'approprient le plus volontiers les médiateurs (les journalistes, ou les publicitaires, par exemple).

Il faudrait ensuite s'intéresser à cette *terra incognita,* l'universitaire-expert en SIC, à travers l'évaluation de son investissement, l'analyse de ses pratiques, discours, représentations, l'examen de ses appartenances scientifiques (courants, écoles, disciplines d'origine...) et institutionnelles (équipes, réseaux...), de ses positions dans le champ et en dehors de lui (...), de ses stratégies, tout en se livrant à des comparaisons avec les autres disciplines et avec l'étranger. Et peut-être aussi interroger les discours sur l'universitaire-expert que tiennent les autorités légitimes du champ, ainsi que la place et le statut accordé à leurs travaux dans les systèmes de publication.

Enfin, il serait pertinent d'analyser l'offre d'expertise en information-communication, autrement dit la commande publique locale, nationale, européenne, ainsi que la commande privée, tant au niveau de ses caractéristiques générales qu'à celui de ses rapports ou de ses non-rapports avec le « social » tel qu'il s'exprime à travers ses porte-parole officiels ou officieux, patentés ou spontanés, mais également à travers les mouvements sociaux. Sans oublier, ce et ceux qui ne font l'objet d'aucun appel d'offres, autrement dit ce et ceux réputés sans intérêt parce que trop périphériques, ou tout simplement pas (ou plus) à la mode. Ce serait tout à l'honneur des SIC de les repérer et d'encourager leur étude...

– *Sur l'amont de l'expertise :* au-delà de la commande et de ses problèmes pratiques à résoudre, se profile l'épineuse question du lien social et de la régulation sociale. Par-delà les interrogations du chercheur ou de l'équipe confrontée à une commande particulière (dans quelle mesure cette dernière prend-elle en compte le social dans ses multiples dimensions ? Comment amener le commanditaire à reformuler sa demande ? Comment donner la parole à tous les acteurs concernés par la commande ? A qui doit-on diffuser les résultats ?...), c'est la discipline qui est convoquée sur l'amont de l'expertise, ne serait-ce que pour réfléchir. Réfléchir à quoi ? A l'étendue des effets de réalités des SIC dans les champs concernés ? Sans doute. A la réalité de la reconnaissance par les acteurs sociaux de la scientificité des SIC ? Certainement. A l'opportunité de reconnaître, à côté de « SIC fondamentales », des « SIC pratiques et néanmoins scientifiques », des SIC tournées vers l'action ? La question mérite d'être posée... tout comme celle, concomitante, de l'implication du chercheur. Une façon d'admettre que connaissance et action, ou si l'on préfère, questions de sciences sociales et questions sociales, sans se confondre, sont épistémologiquement, éthiquement et historiquement liées.

– *Sur l'aval de l'expertise :* si le principe traditionnel de validation de la production scientifique par le champ lui-même ne saurait être sérieusement remis en question, il est par contretemps de s'interroger sur la pertinence et la « valeur » d'un autre type de validation : celle qui se réalise par le débat social. Car si les échafaudages théoriques les mieux construits ne fonctionnent qu'à l'intérieur d'un *« tout petit monde »,* pour parler comme David Lodge, sans être à un moment ou à un autre repris et discutés par telle ou telle fraction de la société, on est en droit de remettre en cause leur intérêt, sauf à ressusciter l'image d'Épinal du savant dans sa tour d'ivoire.

D'une certaine façon, les SHS ne sont jamais que des « lieux », parmi d'autres « lieux » où la société s'interroge sur elle-même. Leur autonomie par rapport aux savoirs profanes est toute relative. Leur identité, leur légitimité, et leur visibilité aussi. Ce constat peut conduire à aborder les questions de la scientificité et de la fonction sociale du savoir qu'elles produisent de façon plus modeste... ou plus ambitieuse,

(69) RIEFFEL, 1993.

c'est selon : *« à quelles conditions les productions des chercheurs en sciences humaines et sociales seraient-elles susceptibles d'intéresser leurs frères humains ? »* (70). Cette question vaut d'être posée et débattue dans les SIC car elle interroge centralement leur humanité. Sauront-elles répondre ou laisseront-elles à d'autres disciplines, voire aux médiateurs de la relation savoir/société, le soin de le faire seuls ?

Au-delà de l'expertise

La montée en puissance de l'expertise a le mérite d'interpeller centralement le champ des SIC à travers ses autorités légitimes, ses entités collectives (revues, laboratoires, sociétés savantes...), et chacun de ses membres, en renvoyant l'interdiscipline à ses pratiques, à la codification de ses pratiques, à l'état de la réflexion et des données empiriques sur ses pratiques. Et ce dans un contexte où tout paraît possible pour elles, le pire comme le meilleur, ce qui ne va pas sans crispations disciplinaires (disciplinées ?), ni remises en questions brutales.

Une telle situation justifie la mise en place d'un programme de recherche faisant appel à l'épistémologie et à la sociologie des sciences et incluant une perspective historique (71) (72), voire généalogique (73), et qui plus est d'un programme de recherche suffisamment ambitieux. Car il faut de l'ambition pour répondre à des questions moins triviales qu'il n'y paraît (d'où venons-nous, qui sommes-nous, que faisons-nous quand nous faisons de la recherche en information-communication ? En quoi ce que nous faisons est-il différent de ce que font les autres disciplines et dans l'affirmative, peut-on considérer que cette différence est une nouveauté ?), mais également pour comprendre d'où l'interdiscipline tire ses connaissances et tient sa légitimité (ou sa non-légitimité), comment elle produit des connaissances, des modes de transfert des connaissances, des chercheurs... et, en fin de compte, comment elle se reproduit. Bref, un programme mêlant intimement approches sur le cognitif et l'institutionnel, le sacré et le profane, le micro et le macro social, la focalisation sur les SIC et la mise en perspective avec les autres disciplines, et questionnant les limites cognitives, institutionnelles et d'accueil de l'interdiscipline (74).

Il n'est pas sûr que de telles interrogations trouvent aisément preneurs ayant « pignons sur rue ». On peut toujours en effet, sans nier sa nécessité intrinsèque, juger cette démarche fondamentaliste trop générale, trop abstraite, ou trop éloignée des préoccupations pratiques du moment alors que l'histoire semble nous « mordre la nuque ». Sur un autre plan, on peut craindre que l'évaluation qu'elle autorise cache un contrôle qui n'oserait dire son nom, tant il est vrai que l'enfer de la normativité est souvent pavé des meilleures intentions scientifiques... On peut enfin estimer qu'il n'est pas convenable de « cracher dans la soupe », et qu'après tout les SIC existent puisqu'elles occupent une place, fut-elle discrète, dans la recherche, l'enseignement, voire le débat social, situation dont on peut finalement s'accommoder. Dans ce cas, les « difficultés faites aux SIC » par les champs scientifique et social peuvent fort bien être vécues sinon comme des complots (quoique...), du moins comme des manœuvres déloyales.

(70) CAILLÉ, 1992, 31.

(71) A l'exception de la science économique (cf. les travaux de l'Association Charles-Gide) et, plus accessoirement de la sociologie, la plupart des disciplines relevant des SHS marginalisent les recherches sur leur propre histoire, et a fortiori ceux sur la façon d'étudier cette histoire, question qui renvoie à des postures épistémologiques précises, ces dernières interrogeant à leur tour les objets, les méthodes... et « l'utilité sociale » des disciplines. On comprend dès lors que nombre de chercheurs hésitent à se risquer sur ces terrains difficilement praticables et mal reconnus (à tous les sens du terme...).

(72) MISPELBLOM, 1994.

(73) FOUCAULT, 1969.

(74) *« Toute discipline se pose comme circonscrite (...) Elle se reconnaît comme locale et partielle. Elle fait fond sur le fait qu'elle n'est pas seule, et qu'il y a autour d'elle beaucoup "d'ailleurs" légitimes, intéressants, traitables, auxquels elle renonce »* (SCHLANGER, 1992, 292).

Or c'est bien connu, pour qu'un domaine d'investigation dépasse le stade bien sympathique car peu perturbateur de l'exotisme et devienne un projet de recherche un minimum partagé, il faut qu'il soit reconnu par une fraction significative du *mainstream* « autorisé-qui-s'autorise » à parler légitimement dans le champ. Vers qui se tourner ? Les équipes ? On peut toujours essayer. La SFSIC ? Il n'est pas certain que la principale société savante, dont la création et le développement peuvent à certains égards apparaître comme une manifestation collective de la nécessité de comprendre, par la confrontation, les phénomènes informationnels et communicationnels dans leurs multiples dimensions, se comportera davantage comme un lieu de discussion et de promotion des pratiques scientifiques que comme un organe de défense d'une efficacité sociale de la corporation des enseignants-chercheurs.

« *Quelles sont les conditions sociales qui doivent être remplies pour que s'instaure un jeu social où l'idée vraie est dotée de force parce que ceux qui y participent ont intérêt à la vérité au lieu d'avoir, comme en d'autres jeux, la vérité de leurs intérêts* (75) ? » La question vaut d'être posée, même si nous n'avons pas la réponse. Par contre, nous avons le sentiment très net que la conquête de l'identité des SIC et de leur légitimité scientifique et sociale passe nécessairement, à un moment ou à un autre, par notre capacité à proposer, mener et assumer un tel débat. Alors qu'attendons-nous pour créer deux, trois (...) foyers de débat !

(75) BOURDIEU, 1975, p. 105.

RÉFÉRENCES

ABALLÉA F. (1995), « Demande sociale et commande publique : problématique générale », *Recherche Sociale*, n° 136, 7-23.

AMIOT M. (1986), *Contre l'État, les sociologues : éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France – 1900-1980*, Paris, Éditions EHESS.

BOUGNOUX D. (1996), *Lettre à Alain Juppé (et aux énarques qui nous gouvernent) sur un « problème persistant de communication »*, Condé-sur-Noireau, ARLEA.

BOUILLOUD J.-P., LECUYER B.-P. (1992), *L'invention de la gestion*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU P. (1975), « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et Société*, n° 7, 91-118.

(1980), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.

(1984), *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit.

(1987), *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit.

BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C. (1973), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton/Bordas.

BOURDIN A. (1996), « La figure de l'expert », in Legrand et al., *La sociologie et ses métiers*, Paris, L'Harmattan.

BOURE R. (1992), « La communication à la recherche de son objet », in Boure R. et Pailliart I. dir., *Les théories de la communication, CinémAction*, n° 63, 17-22, Paris.

(1996), « Revue et champ scientifique. Le cas des sciences humaines et sociales », in Marco L., *Les revues d'économie en France*, 13-30, Paris, L'Harmattan, col. Histoire des sciences humaines.

BOURE R., SURAUD M.-G. (1995), « Revues scientifiques, lectorat et notoriété. Approche méthodologique », *Recherches en Communication*, n° 4, *La médiation des savoirs*, 37-59, Louvain.

CAILLÉ A. (1992), « Faut-il créer une nouvelle discipline dans les sciences sociales, et laquelle ? Plaidoyer pour une philosophie politique qui aurait des allures de science », *La Revue du MAUSS*, n° 15-16, 11-42.

(1993), *La démission des clercs. La crise des sciences sociales et l'oubli des politiques*, Paris, La Découverte.

CASELLA P., TANGUY L., TRIPIER P. (1988), « Le paritarisme contre les experts. Le cas des BTP », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXIX, n° 1.

CHEVALLIER J., LOSCHAK D. (1976), *Traité de science administrative*, tome 1, Paris, LGDJ.

COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION (1993), *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Service des publications.

CRESAL (1985), *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la Table ronde, Saint-Étienne.

DACHEUX E. (1996), « Pour une éthique de la recherche en communication : l'exemple de la recherche en communication persuasive », *Communication*, vol. 17, n° 1, 237-244.

DESROZIÈRES A. (1995), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

DIDIER B., ROPARS M.-C. (1994), dir., *Revue et recherche*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes.

DOGAN M., PAHRE R. (1991), *L'innovation dans les sciences sociales. La marginalité créatrice*, Paris, PUF.

DUBAR C., LUCAS Y. (1994), eds., *Genèse et dynamique des groupes professionnels*, Lille, Presses Universitaires de Lille.

DUBET F. (1994), « Les acteurs et l'analyse sociologique : de la rupture au vraisemblable », *Recherche Sociale*, n° 136, 24-30.

DUPAQUIER M., DUPAQUIER J. (1985), *Histoire de la démographie,* Paris, Perrin.

ESCARPIT R. (1982), *Livre blanc de la communication,* Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

FOUCAULT M. (1969), *L'archéologie du savoir,* Paris, Gallimard.

FRAISSE R. (1981), « Les sciences sociales : utilisation, dépendance et autonomie », *Sociologie du Travail,* n° 4.

GILLET P. (1985), « Pratiques éducatives et sociétés. Quand le praticien se mêle de théorie », in J.-P. Boutinet dir., *Du discours à l'action. Les sciences sociales s'interrogent sur elles-mêmes,* Paris, L'Harmattan, 173-177.

GUILLAUME M. (1986), dir., *L'état des sciences sociales en France,* Paris, La Découverte.

LACOSTE Y. (1976), *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre,* Paris, Maspéro.
(1984), « Les géographes, l'action et le politique », *Herodote,* n° 33-34.

LE GOFF J.-P. (1992), *Le mythe de l'entreprise,* Paris, La Découverte.

LEPENIES W. (1990), *Les trois cultures. Entre science et littérature, l'avènement de la sociologie,* Paris, MSH.

MARIS B. (1994), « Rhétorique de l'expertise. Le cas de l'économie », *Sciences de la Société,* n° 32, *Sciences sociales, expertise et consultance,* 70-84.

MATTELART A. et M. (1995), *Histoire des théories de la communication,* Paris, La Découverte, col. Repères.

MATTELART A., STOURDZÉ Y. (1982), *Technologie, culture et communication,* rapport au ministre de la Recherche et de l'Industrie, Paris, La Documentation Française.

MAUSS M. (1992), *Essais de sociologie,* Paris, Le Seuil, col. Points.

MEMMI D. (1989), « Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n° 76-77.

MIÈGE B. (1989), *La société conquise par la communication,* Grenoble, PUG.

MISPELBLOM F. (1994), « Les sciences sociales face à leurs pratiques », *Sciences de la Société,* n° 32, 24-39.

MOLES A. (1996), « Le cursus scientifique. 2e partie », *Bulletin de Micropsychologie,* n° 29, 2-27.

NEVEU E. (1994), *Une société de communication ?,* Paris, Montchrestien, col. Clefs politique.

NEVEU E., RIEFFEL R. (1991), « Les effets de réalité des sciences de la communication », *Réseaux,* n° 50, 11-39.

PAYEUR A. (1994), « L'Entreprise à la porte de l'Université », *Sciences de la Société,* n° 32, 42-52.

RESTIER-MELLERAY C. (1990), « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue Française de Science Politique,* vol. 40, n° 4, 546-585.

RIEFFEL R. (1993), « Le marché de la théorie », in Sfez L. dir., *Dictionnaire critique de la communication,* 936-939, Paris, PUF.

SCHLANGER J. (1992), « Fondation, nouveauté, limites, mémoire », *Communications,* n° 54, 289-298.

SFSIC (1990), *L'avenir. La recherche en information-communication.* Actes du 8e congrès INFORCOM, Aix-en-Provence, mai.

TRÉPOS J.-Y. (1996), *La sociologie de l'expertise,* Paris, PUF, Que sais-je ?